

# Annexe

## Tarifs de pré-collecte

Le SIVALOR rend des services différenciés pour les conteneurs aériens qui sont sa propriété, et les conteneurs enterrés et semis enterrés qui sont la propriété des EPCI, des communes ou d'autres tiers privés ou publics (copropriété, bailleur social, etc.).

Afin de mieux répartir les participations financières de ses adhérents en fonction du type de conteneurs implantés sur leur territoire, il a été travaillé un tarif de pré-collecte.

### Modalités de calcul de la dotation

La dotation est calculée :

- par commune
- à partir du nombre les conteneurs installés au 1er janvier de l'année n
- et de la population DGF de l'année n.

### Les zones de tarification

#### La zone cible

La dotation d'une commune est dite en zone cible lorsque le nombre d'habitants (DGF) desservis par conteneur est compris entre :

- 100 et 200 pour le flux multi matériaux
- 200 et 400 pour le verre.

#### La zone critique

La dotation d'une commune est dite en zone critique lorsque le nombre d'habitants (DGF) desservis par conteneur est supérieur à :

- 200 pour le flux multi matériaux
- 400 pour le verre.

#### La zone favorable

La dotation d'une commune est dite en zone favorable lorsque le nombre d'habitants (DGF) desservis par conteneur est inférieur à :

- 100 pour le flux multi matériaux
- 200 pour le verre.

#### Cas particulier

Pour les communes collectées en porte à porte et en apport volontaire multi matériaux, le niveau de dotation est au maximum le niveau de dotation cible -> pas d'entrée en zone bonus pour ces communes.

## Les tarifs

### Tarif dans la zone cible

- Conteneurs aériens = 475€/conteneur
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés = 190€/conteneur.

### Tarifs dans la zone critique

Dans cette zone il est appliqué un coefficient de correction de 1.15 au tarif de la zone cible :

- Conteneurs aériens = 546.25€/conteneur
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés = 218.5€/conteneur.

### Tarifs dans la zone favorable

Dans cette zone il est appliqué un coefficient de correction de 0.85 au tarif de la zone cible :

- Conteneurs aériens = 403.75€/conteneur
- Conteneurs enterrés et semi-enterrés = 161.5€/conteneur.

## Modalités de la cotisation à verser au SIVALOR pour la pré-collecte

Chaque commune est placée dans une zone de tarif en fonction de sa dotation pour chaque flux.

Une commune pourra par exemple être en zone critique pour le flux multi matériau et en zone cible pour le verre.

Pour chaque flux, tous les conteneurs de la commune se voient appliqués le tarif de la zone dans laquelle elle est placée.

La cotisation de l'adhérent est ensuite calculée en additionnant les montants obtenus pour chacune de ses communes constitutives.